

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 10
juillet 2025

Ouverture de la séance le jeudi 10 juillet 2025 à 20h00 Salle Belle-Vue

*Conformément à la délibération n° 20241212D02 relative au transfert temporaire du lieu de
réunion du Conseil Municipal pendant les travaux de rénovation de la mairie*

Etaient présents : BABARIT Cyrille, BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Natha-
lie, DUDOGNON-HERAULT Marielle, HURTEAU Laurent, HURTEAU Philippe, LUCIEN Stéphanie,
MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir : CHERON Marie-Eve ayant donné pouvoir à LUCIEN Stéphanie

Absents excusés : COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, GRENEE Véronique

Quorum : 8 - Atteint

Secrétaire de séance : WERTH Laurent

*La séance a été ouverte par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire, le
Jeudi 10 juillet 2025 à 20h00*

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

1. Présentation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la Basse Boisdrotière
2. Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
3. Information relative aux décisions prises par délégation
4. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants
5. Fixation des tarifs d'occupation des jardins communaux
6. Décision modificative n°2 - budget principal
7. Demande subvention Les Genêts - Département
8. Divers

1. Présentation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la Basse Boisdrotière

Un projet privé d'installation de panneaux photovoltaïques est en cours d'études sur l'ancienne carrière minière zonée en secteur NE correspondant aux terrains destinés à accueillir des projets de production d'énergie renouvelable.

2. Adoption du procès-verbal de séance du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 19 juin 2025.

3. Information relative aux décisions prises par délégation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

Les devis signés sont les suivants :

Store salle Belle-Vue	Art&Fenêtres	1 690,85 €	30/06/2025
Panneau Le Coteau	NADIA	175,00 €	01/07/2025
Produits entretien restaurant scolaire	DESLANDES	172,09 €	01/07/2025
Impression Vents de l'Info (600 exemplaires)	BDM	484,00 €	02/07/2025
Renouvellement abonnement Litteralis (1an)	SOGELINK	304,79 €	08/07/2025

Les renonciations au droit de préemption urbain sont les suivantes :

N° de dossier	Date de décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA085296250007	24/06/2025	Maître FOURAGE 15 Avenue de la Gare 85590 MORTAGNE SUR SEVRE	6 Rue des Ecoles (AB 74)
IA085296250008	24/06/2025	Maître FOURAGE 15 Avenue de la Gare 85590 MORTAGNE SUR SEVRE	Rue des Ecoles (AB 44)
IA085296250009	24/06/2025	Maître FOURAGE 15 Avenue de la Gare 85590 MORTAGNE SUR SEVRE	Le Bourg (AB 78)
IA085296250011	24/06/2025	Maître FOURAGE 15 Avenue de la Gare 85590 MORTAGNE SUR SEVRE	10 Rue du Calvaire (AB 506, 508, 527, 529, 91)
IA085296250012	17/06/2025	Maître MARTIN Sarah 2 Bis Square Jacques Daguerre 49300 CHOLET	Rue de la Cotière (A589, 590, 600, AB316, B227 et 247)

4. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants

• Commission bâtiments :

Travaux mairie/salle polyvalente : Un écran a été installé salle des Hirondelles et les gouttières ont été reprises. Les menuiseries extérieures de la mairie ont été déposées ; les nouvelles ouvertures seront installées dans les jours qui viennent.

Ancien restaurant scolaire : une offre d'achat a été déposée. Le Conseil Municipal se prononcera sur cette offre en septembre prochain.

• **Commission Urbanisme/voirie :**

Lotissement Bel Air : Cyrille BABARIT et Madame le Maire ont rencontré le lotisseur privé La Bocaine pour échanger de nouveau sur le projet de lotissement Bel Air. Le prix de revente du terrain doit être déterminé.

Vente de parcelles viabilisées : Des promesses d'achat seront prochainement signées pour le lot 14 du lotissement du Bardeau ainsi que pour la parcelle Cité Vieille Fontaine.

Voiries du centre bourg : le réaménagement des voiries du centre bourg a fait l'objet d'un nouvel échange. Le rétroplanning des démarches à entreprendre a été réévoqué.

• **Conseil Municipal des Enfants :**

Le projet de création d'affiche porté par les membres du Conseil Municipal des Enfants est en cours.

• **Service déchets de la communauté de communes :**

Laurent HURTEAU rend compte de l'étude menée par la communauté de communes sur le fonctionnement du service déchets :

- Le service est très performant et est classé 7^{ème} au niveau national. Le coût de la redevance est en dessous de celui appliqué au niveau national et la production d'ordures ménagères résiduelles est de seulement 23kg/habitant.
- Des pistes d'amélioration sont à envisager sur le fonctionnement des déchetteries, la redevance appliquée aux professionnels et la gestion des déchets recyclables. Une réflexion est en cours.

5. Fixation des tarifs d'occupation des jardins communaux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20220217D02 du 17 février 2022 fixant les tarifs d'occupation des jardins communaux,

Madame le Maire rappelle que la Commune met à disposition de la population treize-ventaise, des terrains situés derrière l'école et dont elle n'a pas l'usage immédiat, afin de répondre aux demandes de jardins d'agrément.

Les locations sont consenties à titre précaire et révocable, moyennant un loyer modique révisable chaque année.

Les tarifs d'occupation des jardins municipaux ont été fixés en 2022, au prix de 0.37 € le mètre carré par an.

Elle explique, qu'à cette même fin, d'autres terrains, situés à Bel Air, pourraient également être mis à disposition de la population.

Il est proposé de réévaluer les tarifs et de mettre à disposition de la population les terrains situés à Bel en sus de ceux derrière l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'APPROUVER la mise à disposition des terrains communaux situés derrière l'école ainsi qu'à Bel Air afin de proposer à la population d'y faire leur jardin d'agrément. Une convention sera signée entre la commune et le particulier disposant d'une parcelle
- DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs d'occupation des jardins communaux à 0.40 € le mètre carré par an

- DE FIXER les modalités de paiement comme suit :
 - Un avis des sommes à payer sera transmis au locataire après la signature de la convention de mise à disposition du terrain communal

6. Décision modificative n°2 - Budget principal

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessous :

DM n°2-BP

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	3 410,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	3 410,00 €	0,00 €	3 410,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 410,00 €	0,00 €	3 410,00 €
Total Général		3 410,00 €		3 410,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

7. Aménagement du local communal Les Genêts - Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds de soutien à la ruralité

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant le programme départemental de Fonds de soutien à la ruralité,

Considérant la nécessité d'aménager le local communal Les Genêts pour les besoins du service technique en créant notamment un vestiaire, des sanitaires et un espace de travail adapté,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux d'aménagement de ce local s'élève à 29 463.47 € HT,

Il est proposé le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Electricité	4 642.11 €	Subvention Département	14 731.73 €	50,00%
Plomberie	4 983.89 €	Autofinancement	14 731.74 €	50,00%
Cloisonnement/isolation	18 589.47 €			
Alarme	1 248.00 €			
Total dépenses	29 463.47 €	Total recettes	29 463.47 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'aménagement et les travaux au sein du local communal Les Genêts pour les besoins du service technique en créant notamment un vestiaire, des sanitaires et un espace de travail adapté
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté

- DECIDE de solliciter une subvention près du Département afin de contribuer au financement de l'aménagement du local Les Genêts
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

8. Divers

• **Risque incendie** : Par arrêté n°25/CAB-SIDPC/663, le Préfet de Vendée a décidé de restreindre l'accès aux espaces boisés et aux forêts départementales, en raison du risque incendie particulièrement élevé en ces périodes caniculaires. L'accès aux ENS de La Boulaie et du Coteau sont interdits (y compris pour les piétons) entre 12h00 et 00h00

• **Prochaine réunion de conseil municipal** :

- Jeudi 11 septembre 2025
- Jeudi 16 octobre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025
- Jeudi 18 décembre 2025

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h30

Le Maire,

Nicole BEAUFRETON



Le secrétaire,

Laurent WERTH

